

Le Journal des Trois-Rivieres

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTERAIRE,

REDIGE PAR UN Comité de Collaborateurs

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS

EDITEURS-PROPRIETAIRES G. DESILETS & FRERE

LISTE DES PRIX

décernés aux élèves du Séminaire St-Joseph des Trois-Rivier le 26 juin 1888

PRIX DES ANCIENS ELEVES

Ce prix, décerné à l'élève finissant qui a donné, sous tous les rapports, le plus de satisfaction aux directeurs et professeurs de cette institution pendant tout le cours de ses études, a été mérité par Mr Onésime Lacroix; accessit M. Casimir Leblanc.

PRIX EXTRA DE LA PHILOSOPHIE INTELLECTUELLE

fondé par le Revd. Mr L. Turcotte, Curé de l'Isle Perrot, est destiné à récompenser le mérite des élèves qui ont brillé dans l'étude de la Philosophie, a été mérité par Mr. Casimir Leblanc; accessit: Mr. Téléphore Dubord.

MÉDAILLE D'ARGENT

Offerte par son Excellence le gouverneur Général de la Puissance du Canada, mise en concours entre les élèves du Cours Commercial et méritée par ceux qui ont obtenu les neuf dixièmes de leurs points dans les deux examens semestriels, devant être tirée au sort entre Mr. Omer Héroux, élève de Sixième et Mr. Louis Baribault, élève de Septième, a été gagnée par Mr. Omer Héroux.

MÉDAILLE D'OR

Donnée par Monsieur Narcisse Martel, avocat de cette ville et ancien élève de ce séminaire.

Cette Médaille a été mise en concours dans les classes du Cours Latin: Philosophie Junior, Rhétorique, Belles-Lettres, Troisième, Quatrième; et les élèves qui ont gardé dans les examens des deux semestres les neuf dixièmes de leurs points, ont un droit égal à ce prix devant être tiré au sort entre: MM Philippe Richard, élève de Philosophie Junior, Bruno Bordeleau, élève en Troisième, Jules Phillion aussi élève en troisième, a été gagnée par Bruno Bordeleau.

MÉDAILLE D'ARGENT

donnée par le Révérend Mr. J. R. Caisse Ptre, Procureur du Séminaire, et mise en concours parmi tous les élèves, comme prix extra d'instruction religieuse a été méritée, avec les neuf dixièmes des points des deux examens, par MM. Gilles Leblanc, Casimir Leblanc et Ferdinand Gauthier, de la Philosophie Senior:

Avila Marsan et Auguste Tapin, de la Rhétorique; Eugène Sicard, Edouard Provancher et Omer Béliveau, Arthur Charest, Joseph Richard, Thomas Beaudoin et John Bourgeois de la Belles-Lettres, Bruno Bordeleau, Albert Lasalle, Elzéar Carufel, Avila Ricard, Pierre Plamondon, Adélar Lamy et Arthur Gélinas, de la IIIe, Achille Boisvert, Arthur Toupin, Uldoric Godin, Tancrede Saucier, et Irénée Trudel de la IVe, Louis Arcand, Oscar Ayotte, Honoré Dampousse, Joseph Gélinas, Téléphore Giroux, Philippe Rocheleau, Emile Gélinas, Prosper Brissette et Ovide Carufel de la Ve, Edmond Paquin de la classe commerciale, Willie Lamb, George Caisse, Edmond Lapiere, Omer Héroux, J-Bie Marcoux, Hormidas Trudel, Henry Leblanc, Edouard Baribault, Ulric Martel, Narcisse Doucet, Dionis Gélinas, Rodrigue Damond, Majorique Lessard, Gustave Caron et Dosithee Jacques de la sixième;

Louis Baribault, Octave Paquette, Zacharie Forest, Alphonse Mailhot, Edmond Charest, Narcisse Verret, Eugène Denoncourt, Ernest Paquin, Emile Gélinas, et George Huppé de la VII Adélar Ricard, Joseph Frigon, Edouard Clermont, Ed. Lacroix et Eug. Dostaler de la VIII.

L'heureux favori du sort sur ces soixante-quatre concurrents a été Mr. Sicard de la classe de Belles Lettres.

PRIX EXTRA DE LATIN

décerné par le Révérend Mr. H. Baril Ptre Supérieur du Séminaire et mis en concours parmi les élèves de la classe de Troisième; a été mérité, moyennant les quatre-Cinquièmes des points conservés dans les diverses épreuves par Monsieur Bruno Bordeleau, Ment. hon. Jules Phillion, Geo. Bourgeois, Gérin Normand Albert Lassalle.

PRIX EXTRA DE COMMERCE

donné par M. P. Victor Ayotte, libraire de cette ville et mis en concours dans la Classe de Cinquième pour récompenser l'élève le plus habile en Arithmétique et dans la Tenue des Livres a été mérité par Mr. Oscar Ayotte, Ment. hon. Tréfilé Jacob Louis Arcand Auguste Rousseau Joseph Gélinas.

CONCOURS DU BACCALAUREAT.

Cette année treize élèves ont obtenu le nombre de point suffisant pour être proclamés bacheliers dans les concours universitaires, cinq en Physique et huit en Rhétorique

En Physique ce sont Messieurs; Gilles Leblanc, Casimir Leblanc, Jean Berjeron, Ferdinand Gauthier, et Onésime Lacroix, En Rhétorique ce sont Messieurs Auguste Tapin, Av. Marsan, Honorius Ricard, Jos. Phil. Héroux, Alphonse Houle, Odillon Bellemare, Alfred Tourigny et Edmond Poisson.

COURS CLASSIQUE

CLASSE SENIOR DE PHILOSOPHIE

Instruction religieuse.—1er Prix Ferdinand Gauthier, 2e prix Casimir Leblanc, Ment. hon. Onésime Lacroix et Gilles Leblanc.

Philosophie (morale).—1er prix Ferdinand Gauthier, 2e prix Onésime Lacroix, et Gilles Leblanc, ex-aequo Ment. hon. John Bergeron, Téléphore Dubord et Oscar Beauchemin

Physique.—1er prix Onésime Lacroix, 2e prix Gilles Leblanc, Ment. hon. Casimir Leblanc, John Bergeron, Ferdinand Gauthier et Téléphore Dubord.

Chimie.—1er prix Casimir Leblanc et Gilles Leblanc ex-aequo 2e prix Téléphore Dubord, Ment. hon. John Bergeron, Onésime Lacroix, Oscar Beauchemin et Clovis Dégagné.

Minéralogie.—1er prix Clovis Dégagné, 2e prix Jhon Bergeron, Ment. hon. Casimir Leblanc, Oscar Beauchemin, Onésime Lacroix et Gilles Leblanc.

Géologie.—1er prix Casimir Leblanc, 2e prix Ferdinand Gauthier, Ment. hon. Oscar Beauchemin, Gilles Leblanc, Clovis Dégagné et Onésime Lacroix.

CLASSE JUNIOR DE PHILOSOPHIE

Instruction religieuse.—1er Prix U. Marchand, 2e prix P. Richard, Ment. hon. O. Milot, A. Bédand.

Philosophie intellectuelle.—1e prix Ph. Richard, 2e O. Milot et U. Marchand Ment. hon. H. Bédand, H. Lacerte, A. Bédand, H. Lacerte, A. Bédand.

Mathématiques.—1er prix Ph. Richard 2e H. Brousseau et A. Bédand, Ment. hon. O. Milot, A. Trudel, U. Marchand Maximo Masson.

Astronomie.—1e prix Ph. Richard 2e O. Milot Ment. hon. A. Trudel H. Bédand H. Marchand, H. Brousseau, H. Lacerte.

Botanique.—1er prix H. Marchand 2e Ph. Richard Ment. hon. O. Milot H. Bédand A. Trudel H. Lacerte, A. Pratte.

CLASSE DE RHÉTORIQUE

Excellence.—1er prix Aug. Paquin 2e prix Avila Marsan, Ment. hon. Honorius Ricard, Jos. Phi. Héroux.

Instruction religieuse.—1er prix Avila Marsan 2e prix Aug. Tapin et Philibert Morinville ex-aequo Ment. hon. Alf. Tourigny, David Baribault.

Composition.—1er Prix Avila Marsan 2e prix Aug. Tapin Ment. hon. Honorius Ricard, Phil. Héroux, Edm. Poisson.

Déclamation.—1er prix Joseph Prévost 2e prix Avila Marsan Ment. hon. Edouard Landry.

Littérature.—1er prix Avila Marsan 2e prix Honorius Ricard Ment. hon. aug. Tapin Odilon Bellemare.

Histoire universelle.—1er prix Av. Marsan 2e prix Hon. Ricard Ment. hon. Phil. Héroux Aug. Tapin, Alf. Tourigny.

Histoire du Canada.—1er Prix Av. Marsan 2e prix Odilon Bellemare Ment. hon. Jos. Prévost H. Ricard, Arsene Lamy.

Géographie.—1er prix Avila Marsan, 2e Odilon Bellemare, Ment. hon. Honorius Ricard, Ovide Baribeault.

Thème latin.—1er prix F-X Vallières, 2e prix Auguste Tapin, Ment. hon. Philippe Héroux, Avila Marsan, Honorius Ricard.

Version latine 1er prix Auguste Tapin, 2e Honorius Ricard, Ment. hon. Avila Marsan et Philippe Héroux.

Version grecque 1er prix Auguste Tapin 2e prix Honorius Ricard, Ment. Hon. Avila Marsan et Alfred Tourigny.

Intelligence des auteurs.—1er prix Avila Marsan, 2e prix Honorius Ricard, Ment. hon. Edmond Poisson Philibert Morinville.

CLASSE DE BELLES LETTRES

Excellence.—1er prix: Eugène Sicard 2e prix: Edouard Provancher; Ment. hon.; Omer Béliveau, Arthur, Charest.

Instruction religieuse.—1er prix Ed. Provancher 2e prix Joseph. Richard Ment. hon. Thomas Beaudoin Eugène Sicard.

Composition.—1er prix Eugène Sicard 2e prix Omer Béliveau Ment. hon. Cléophas Lamothe, Edouard Provancher, Arthur Charest.

Cours de littérature.—1er prix Edouard Provancher.—2e prix Omer Béliveau Ment. hon. Eugène Sicard, J. Cléophas Lamothe.

Histoire de littérature.—1er prix Eugène Sicard 2e prix Edouard Provancher Ment. hon. Ths. Beaudoin O. Béliveau, A. charest, J. Richard.

Géographie.—1er prix A. Charest et J. Richard ex-aequo 2e prix Edouard Provancher Ment. hon. O. Béliveau, E. Sicard C. Lamothe.

Histoire Moderne.—1er prix Cléophas Lamothe, 2e prix Omer Béliveau, Ment. hon.: E. Provancher, A. Charest, J. Frigon

Histoire du Canada.—1er prix Edouard Provancher, Joseph Richard, Ment. hon. A. Charest, J. Frigon, J. Bourgeois.

Thème Latine.—1er prix Edouard Provancher, 2e prix Charles Boulet, Ment. hon. G. Sicard, A. Charest, O. Béliveau, J. Bourgeois.

Version Latin.—1er prix Eugène Sicard 2e prix Edouard Provancher Ment. hon. A. Charest, O. Béliveau, J. Bourgeois.

Version Grecque.—1er prix Eugène Sicard 2e prix Edouard Provancher Ment. hon. A. Charest, O. Béliveau, C. Lamothe.

Intelligence des auteurs.—1er prix Ed. Provancher, 2e prix Arthur Charest Ment. hon. E. Sicard, J. Richard, O. Béliveau.

Anglais.—1er prix Eugène Sicard 2e prix Arthur Charest Ment. hon. J. Frigon, J. Richard, E. Provancher.

CLASSE DE TROISIÈME

Excellence.—1er prix Bruno Bordeleau, 2e prix Jules Phillion, Ment. hon. G. Normand, A. Lassalle, G. Bourgeois.

Instruction religieuse.—1er prix Albert Lassalle, Elzéar Carufel, Ment. hon. P. Plamondon, B. Bordeleau, G. Normand.

Composition.—1er prix A. Lassalle et B. Bordeleau, 2e prix G. Normand, Ment. hon. A. Ricard, W. Landry.

Grammaire latine.—1er prix B. Bordeleau, 2e prix Elz. Carufel, Ment. hon. A. Lamy, A. Comeau, G. Bourgeois, G. Normand.

Grammaire grecque.—1er prix Jules Phillion, 2e prix E. Carufel, Ment. hon. A. Lamy, Comeau, J. Fleury, G. Normand, B. Bordeleau.

Prosodie latine.—1er prix B. Bordeleau, 2e prix G. Normand et A. Lassalle ex-aequo Ment. hon. F. Carufel, Ad. Lamy, Aug. Lelaider, Jules Phillion.

Histoire du Moyen-âge.—1er Prix Elzégar Carufel 2e prix Gérin Normand Ment. hon. B. Bordeleau, A. Lassalle.

Histoire du Canada.—1er prix Elzéar Carufel 2e prix Pierre Plamondon Ment. hon. B. Bordeleau, G. Normand, A. Lassalle.

Thème Latin.—1er prix B. Bordeleau 2e prix J. Phillion, Ment. hon. G. Bourgeois, G. Normand A. Lasalle, Ls. charrier

Version latine.—1er prix B. Bordeleau 2e prix J. Phillion Ment. hon. A. Ricard N. Landry, A. Lasalle, G. Bourgeois G. Normand.

Version Grecque.—1er prix B. Bordeleau 2e prix J. Phillion et Wilfrid Landry Ment. hon. G. Bourgeois, A. Ricard, G. Normand.

Vers et exp. anglaise.—1er prix Albert Lasalle 2e prix B. Bordeleau Ment. hon. G. Normand, A. Ricard, G. Bourgeois.

Intelligence des Auteurs.—1er prix B. Bordeleau 2e prix Elz. Carufel et G. Normand Ment. hon. J. Phillion, G. Bourgeois Alb. Lasalle.

CLASSE DE QUATRIÈME

Excellence.—1er prix Raphaël Gélinas, 2e prix Wencelas Tessier, Ment. hon. Achille Boisvert, et Adolphe Desilets.

Instruction religieuse.—1er prix Uldoric Godin et Théophile Houle, 2e prix Ephrem Paquin et Lorenzo Garceau, Ment. hon. R. Gélinas, Jos. Moreau, W. Tessier, A. Boisvert.

Composition.—1er prix Joseph Barnard, 2e prix Achille Boisvert, Ment. hon. Tancrede Saucier, W. Tessier.

Grammaire latine.—1er prix Uldoric Godin 2e prix Achille Boisvert et R. Gélinas, Ment. hon. E. Paquin, W. Tessier, Th. Houle, Art. Toupin.

Grammaire grecque.—1er prix R. Gélinas et Uldoric Godin, 2e prix Achille Boisvert, Ment. hon. E. Paquin, W. Tessier, A. Toupin, Th. Houle.

Histoire Romaine 1er prix Wencelas Tessier, 2e prix Achille Boisvert, Ment. hon. Jos. Bureau, R. Gélinas.

Thème latin.—1er prix R. Gélinas, 2e E. Paquin, Ment. hon. A. Toupin, L. Garceau, W. Tessier.

Version latine.—1er prix R. Gervais 2e prix W. Tessier Ment. hon. Jos Barnard, Achille Boisvert, L. Garceau J. Moreau, E. Paquin.

Vers et expl. anglaise.—1er prix Achille Boisvert 2e prix R. Gélinas Ment. hon. T. Saucier et W. Tessier.

Explication latine.—1er prix Achille Boisvert 2e prix R. Gélinas, Ment. hon. W. Tessier, E. Paquin, A. Toupin.

Version grecque.—1er prix R. Gélinas, et A. Boisvert 2e prix W. Tessier et R. Paquin Ment. hon. Irénée Trudel, L. Garceau, Pat. Mongrain.

CLASSE DE CINQUIÈME

Excellence.—1er prix Louis Arcand, 2e prix Tréfilé Jacob, Ment. hon. Honoré Dampousse, Oscar Ayotte.

Instruction religieuse.—1er prix Honoré Dampousse 2e prix Louis Arcand Ment. hon. Tréfilé Jacob, Oscar Ayotte, Teles. Giroux.

phore Giroux 2e prix Louis Arcand, Ment. hon. H. Dampousse T. Jacob, Jos Gélinas. Diète française.—1er prix T. Jacob 2e prix Louis Arcand, Ment. hon. H. Dampousse, T. Jacob Jos. Gélinas.

Diète française.—1er prix T. Jacob 2e prix Louis Arcand Ment. hon. H. Dampousse Alf. Forest Os. Ayotte Jos. Gélinas.

Arithmétique.—1er prix Os. Ayotte 2e prix Ls. Arcand Ment. hon. Aug. Rousseau, Em. Gélinas, Hon. Dampousse.

Comptabilité.—1er prix Os. Ayotte, 2e prix T. Jacob Ment. hon. Jos. Gélinas, H. Dampousse, P. Rocheleau.

Analyse 1er prix T. Jacob, 2e prix Ls. Arcand, Ment. hon. Os. Ayotte, J. Gélinas, H. Dampousse, P. Rocheleau, Grammaire latine.—1er prix H. Dampousse, 2e prix Oscar Ayotte et Ls. Arcand, Ment. hon. Aug. Rousseau, T. Jacob, W. Milot.

Thème latin, 1er Prix W. Milot 1e prix Oscar Ayotte, Ment. hon. T. Jacob, Ls. Arcand, J. Gélinas.

Version latine.—1er prix W. Melot, 2e prix T. Jacob, Ment. hon. Aug. Rousseau, Ls. Arcand, Oscar, Ayotte.

Explication latine.—1er prix W. Milot, 2e prix Oscar Ayotte, Ment. hon. H. Dampousse, Ls. Arcand, T. J. Giroux.

Histoire du Canada.—1er prix Teles. Giroux, 2e prix Ls. Arcand, Ment. hon. Jos. Gélinas, T. Jacob, Alf. Forest, Honoré Dampousse.

(A continuer.)

A VENDRE

Moulin a Scie a Vapeur ST-LEONARD, Conté de Nicolet.

L'établissement ci-dessus comprend une scie-ronde à billois, un moulin à bardeau, une machine-à-bouteau, un moulin à lattes et un "Butter" et tous les appareils, le tout en excellente condition.

Pour plus amples informations s'adresser sur les lieux aux propriétaires soussignés.

LEBLANC & FRERES, ST-Leonard 12 Mars 1888

Un Pèlerinage au pays d'Evangeline

L'abbé H. R. Casgrain Fort joli volume de 500 pages sur beau papier.

Prix: \$1.00 franc de port En vente par L. J. DIMERS & FRERE, 30, rue La Fabrique, Québec

Défense d'avancer

Je donne avis par la présente que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom, sans un ordre signé de ma main. ALFRED BEAUCHEMIN, M. D. Ste-Angèle de Laval, 25 mai 1888.

ARGENT A PRETER

S'adresser à P. O. GUILLET, Notaire, Trois-Rivieres

A VENDE

CIERGES et BOUGIES Venant d'être reçus, une grande quantité de Cierges et Bougies, pour être vendus à prix réduits.

Messieurs les curés trouveront un grand avantage en s'adressant au soussigné pour ces spécialités. Toutes commandes reçues seront exécutées sous le plus court délai.

Aussi A louer, un bureau avec voûte, sur la rue Craig, (ancienne bâtisse du "Constitutionnel") P. B. DUMOULIN Rue Champdour

En arrière de la Gare du Ch. de fer.

PROVINCE DE QUEBEC

ASSEMBLEE LEGISLATIVE Avis est par le présent donné en conformité des règles 49 et 50 de l'Assemblée Législative, que NULLE PETITION pour un BILL PRIVE ne sera reçue par cette chambre après le VINGT-NEUVIEME JOUR DE MAI, qu'aucun BILL PRIVE ne pourra être présenté après le CINQUIEME JOUR de JUIN prochain, qu'aucun RAPPORT d'un comité permanent ou spécial sur un BILL PRIVE ne pourra être reçu après le DOUZIEME jour de JUIN prochain.

J'ai reçu instruction d'ajouter que les règles ci-dessus seront strictement mises en force.

L. DELORME, Greffier de l'Assemblée Législative.

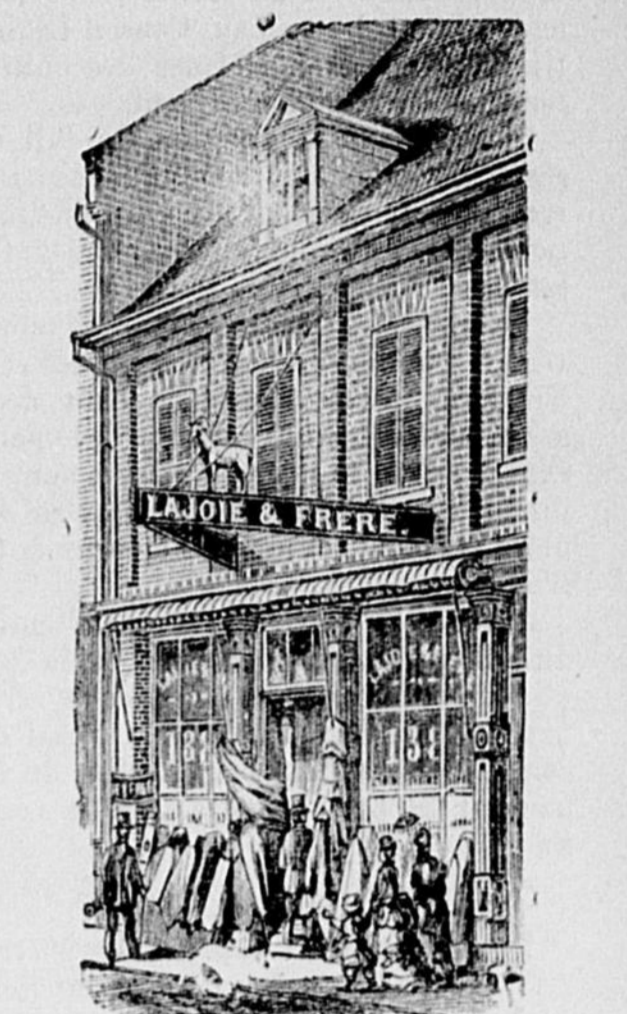
BENATINE

La Benatine de Hannum est un remède infailible contre les Hémorroides. Prix 50 cent.

HERNER & WILLIAMS, Pharmaciens Agents généraux

LAJOIE & FRERE

Marchandises-Sèches. En Gros et en Détail. ENSEIGNE DU MOUTON D'OR No. 138 RUE NOTRE-DAME. TROIS-RIVIERES.



Il invitent spécialement les familles à venir visiter leur magasin avant d'acheter ailleurs. Des modèles sont attachés à l'établissement. 24 Octobre 1878.

BUREAU de POSTE

TROIS-RIVIERES. 7 juin 1888.

Table with columns: MALLES, ARRIVER, DEPART. Lists train schedules for various routes including Montreal and Quebec.

Les boîtes aux lettres des rues sont visitées à 16.30 A. M. 3.15 P. M. et 7.15 P. M. Les lettres enregistrées doivent être mailé 15 minutes avant le départ de chaque malle.

C. K. OWEN, M. P. Trois-Rivieres, 7 Juin 1888.

Dissolution de Société

La Société existant sous les noms et raison de E. Pleau & cie, est dissoute de ce jour de consentement mutuel. La maison continuera les affaires sous les mêmes noms.

F. E. PLEAU, DOM. PLEAU. Trois-Rivieres 30 avril 1888.

AVIS

Le soussigné, ayant loué sa maison de la Rue Bonaventure, a transporté son Bureau et sa résidence au No. 232 RUE NOTRE-DAME

Maison ci-devant occupée par feu Antoine Desaulniers, deuxième voisin de la Manufacture des Girard. P. A. BOUDREAU, Avocat. 1er Mai 1888.

LES TROIS-RIVIÈRES.



JEUDI 5 JUILLET 1888.

LE GOUVERNEMENT MERCIER
ET LES CULTIVATEURS

L'hon. Premier Ministre, M. Mercier, vient encore d'introduire une loi pleine d'arbitraire et d'injustice et qui frappe directement la classe agricole de la province de Québec.

Cette nouvelle mesure ministérielle est tellement odieuse, tellement nuisible aux cultivateurs que le correspondant parlementaire de l'Étendard n'a pu s'empêcher de dire que c'est la loi la plus araconienne, la plus anti-sociale, la plus absurde que le sujet pouvait fournir.

Cette fois encore heureusement, l'hon. M. J. J. Ross, M. de LaBruère et leurs amis se sont trouvés au Conseil Législatif pour prendre la défense des cultivateurs contre le gouvernement.

Comme dans la question du Bill des registres, sans leur attitude énergique cette mesure devenait loi sans modification et les droits des cultivateurs étaient sacrifiés.

Vu que cette tentative tyrannique contre les propriétaires de fromageries et de beurrierie intéresse au plus haut degré notre population qui est en grande partie engagée dans ce genre d'affaire, nous reproduisons l'exposé complet qu'en fait notre excellent confrère du Courrier du Canada.

Après s'être élevé contre la prétention du bill qui requiert injustement la production annuelle d'un rapport au gouvernement montrant l'actif et le passif des compagnies qui font l'exploitation du fromage et du beurre, notre confrère continue.

La clause 13 dit :

"Les actions de la compagnie ne peuvent être transportées qu'avec le consentement du bureau de direction et seulement lorsque le plein montant de ces actions a été versé."

Pourquoi cette restriction pour les actions des compagnies de beurrierie et fromagerie lorsqu'elle n'existe pas pour les autres actions ?

La clause 14 fait tomber sous l'opération de ses clauses, toutes les compagnies ou associations "constituées autrement qu'en vertu des dispositions du présent acte." C'est là de l'arbitraire.

De quel droit le gouvernement veut-il forcer les sociétés particulières à lui rendre compte de leurs affaires, de leur recettes et paiements, de leur actif et de leur passif ? Nous dénonçons énergiquement cette ingérence indue de l'Etat dans les affaires privées des citoyens !

Mais nous arrivons à la plus belle partie de la loi proposée par M. Mercier.

Lisons la clause 16 :

"Toute personne, qui, sciemment et de propos délibéré, vend, fournit, apporte ou envoie à une beurrierie ou à une fromagerie, pour être transformé en beurre ou en fromage, du lait additionné d'eau ou autrement frelaté, ou dont la crème a été partiellement ou complètement enlevée, sans notifier par écrit le propriétaire ou l'administrateur de la beurrierie ou de la fromagerie, du fait que ce lait a été additionné d'eau, frelaté ou écramé, suivant le cas, est passible d'une amende."

Cette clause passera à la postérité comme un monument de sagesse législative !!! Qu'on y songe !... Un homme qui envoie du lait frelaté à une fromagerie, sans en notifier par écrit le propriétaire, mérite cent fois l'amende ! Si encore le cultivateur délinquant, après avoir expédié le bidon contenant le lait adulteré, mettait la main à la plume pour écrire au propriétaire : "Monsieur, je vous envoie avec la présente, un bidon plein de lait fortement baptisé, et je demeure votre etc." Dans ce cas l'offense serait pardonnaable.

Mais envoyer du lait frelaté, sans en prévenir par écrit le propriétaire ! L'amende est encore trop douce pour un tel forfait. Ah ! M. Joseph Prudhomme Mercier, vous avez là un bill qui doit faire tressaillir d'aise les mânes de M. de LaPalisse !

Les clauses 17 et 18 contiennent la même stupéfiante réserve : Sans en avertir par écrit le propriétaire, etc.

Mais ne plaisantons pas trop. Nous arrivons à la clause 20 :

"Tout propriétaire d'une beurrierie ou d'une fromagerie peut soumettre à l'épreuve, quant au lait, toute vache dont le lait est vendu, fourni, envoyé ou apporté à cette beurrierie ou fromagerie."

Cette épreuve peut se faire sur la ferme ou dans l'endroit où la vache est gardée, par des personnes nommées à cette fin par le propriétaire ou l'administrateur de la beurrierie ou de la fromagerie.

"Le propriétaire ou le gardien de la vache ainsi soumise à l'épreuve est obligé de permettre aux personnes chargées de prendre tous les moyens voulus pour constater, à un jour donné et à n'importe quelle heure de ce jour, la quantité ou la qualité du lait de cette vache."

Cette clause est arbitraire. L'honorable M. de la Bruère l'a dénoncée avec raison, au Conseil Législatif.

Un fabricant, at-il dit, voulant exercer une vengeance sur le propriétaire d'une vache ou d'un troupeau de vaches, pour

ra se prévaloir de cette clause et le faire condamner à l'amende. On devrait dire sur l'avis de la majorité des directeurs, et ne pas laisser au fabricant seul le pouvoir de se rendre dans un champ, et faire l'expérience qu'il lui plaira, à n'importe quelle heure du jour : Ceci est très arbitraire. On devrait fixer une heure, par exemple lorsqu'on trait les vaches.

Mais voici la fameuse clause 21, l'une des plus draconiennes, que jamais projet de loi ait renfermées :

"Tout propriétaire ou administrateur d'une beurrierie ou d'une fromagerie, qui soupçonne une personne vendant fournissant, envoyant ou apportant du lait à son établissement, de commettre quelque'une des offenses mentionnées dans les cinq sections immédiatement précédentes, peut sans avertissement préalable, lui-même personnellement ou par l'intermédiaire d'une personne nommée à cette fin, entrer sur la propriété et dans les bâtiments de la personne soupçonnée, et prendre pour en faire l'analyse, des échantillons du lait des vaches dont le lait est ainsi vendu, fourni, ou apporté à sa beurrierie ou à sa fromagerie."

Toute personne faisant obstacle ou empêchant de prendre ainsi des échantillons de lait, est passible pour chaque offense, de pas moins de dix, et de pas plus de cent pastres, avec les frais, en outre ; et à défaut de paiement de l'amende et des frais, d'un emprisonnement pour un terme de trois mois. Cette amende est recouvrable sur plainte portée par le propriétaire ou l'administrateur de la beurrierie ou de la fromagerie à laquelle le lait de la vache en question est fourni, vendu ou envoyé."

Ainsi sur un soupçon, peut-être dans un esprit de vengeance, de tracasserie, de haine personnelle, un fabricant pourra aller lui-même, ou envoyer le dernier voyou de laparoisse, sur la propriété, dans la maison d'un brave cultivateur, et là malgré celui-ci, prendre du lait pour en faire l'épreuve !!!

Et si le cultivateur résiste à cette violation de domicile, il sera passible d'une amende de \$10 à 100, plus les frais de la cause, ou d'un emprisonnement de trois mois !!!

Jamais on n'a aussi effrontément foulé aux pieds la liberté individuelle ! C'est la violation du domicile du citoyen légalement sanctionnée.

Détail, la clause 25 donne la moitié de l'amende à l'auteur de la plainte. De sorte qu'un fabricant qui voudra faire de l'argent à même un habitant, n'aura qu'à concevoir un soupçon contre cet habitant, qu'il aura le soin de choisir parmi ceux qui aiment à être maîtres chez eux.

Le soupçon conçu, il enverra un policeman quelconque faire le rodomet chez l'honnête cultivateur, qui vraisemblablement le flanquera à la porte. Inde plainte du fabricant, et finalement \$50 peut être sortira de la poche du cultivateur pour aller dans celle du propriétaire. Voilà là un des beaux résultats que peut produire le bill absurde, odieux, tyrannique, anti-polaire de M. Mercier, premier ministre du gouvernement libérateur, régénérateur, national.

Cultivateurs de la province de Québec, tels sont les actes de ceux qui vous ont débité tant de promesses dorées, tant de flatteries sonores et creuses !!!

Les honorables MM. de la Bruère, et J. J. Ross, deux conservateurs, ont énergiquement combattu ce bill au conseil législatif.

Sans doute, comme pour le bill des statistiques, le gouvernement va reculer. Nous nous attendons à voir les ministres rejeter sur autrui la responsabilité, en disant comme les écoliers pris en faute : C'est pas moi.

Mais ce jeu ne saurait durer bien longtemps. Ce serait par trop commode que d'essayer de faire passer de mauvaises lois, tout en refusant d'en porter la responsabilité.

Il est probable que la législation provinciale s'ajournera vers la fin de la semaine prochaine. Il ne reste plus guère à débattre que la question de la conversion de la dette provinciale, les résolutions relatives aux chemins de fer et le budget.

D'après le Witness, le gouvernement de Québec songerait à mettre à la retraite le chef Chauveau, qui serait remplacé par l'échevin R. Préfontaine, député de Chambly.

On nous apprend que M. Corriveau, représentant de la compagnie Royale Electrique, qui vient de donner des conférences à Sherbrooke sur l'éclairage par l'électricité, doit venir prochainement en cette ville parler sur le même sujet.

M. La G. LaBarre, fils de notre ancien et distingué concitoyen M. D. G. LaBarre, N. P. se présente comme candidat indépendant dans la division électorale de Carillon, Manitoba.

Les conservateurs de Joliette organisent une grande démonstration politique pour le commencement d'août. Les trois ministres français ont promis d'être présents et plusieurs de nos meilleurs orateurs conservateurs seront invités. Il y aura pique-nique dans l'après-midi, puis banquet comme d'habitude. On peut s'attendre à l'une des plus belles fêtes qui aient encore eu lieu dans la province.

Courrier.

LE CONCERT

Le Concert donné lundi par la Société Philharmonique de St Hyacinthe a eu un succès complet. Auditoire d'élite, salle comble, musique délicieuse, rien n'a fait défaut.

Tout l'auditoire a applaudi à l'outrance la brillante Fanfare qui est assurément l'un des meilleurs corps de musique de la Province.

Quant à la sympathique cantatrice aveugle de Montréal, Melle Tessier, son succès a dépassé tout ce qu'on pouvait imaginer.

Un autre triomphe de l'art a été le duo de piano joué par madame Dr. Panneeton et M. L. Ringuette. Madame Panneeton exécuta avec toute la perfection dont s'enorgueillissent les grandes réputations européennes, et cela avec une modestie qui en rehausse encore le charme.

Un de nos meilleurs poètes canadiens, M. Chapin actuellement aux Trois-Rivières a bien voulu dédier à Melle Tessier la pièce de vers suivante qui est la plus gracieuse appréciation de l'inimitable talent de cette grande artiste.

A Melle Eugénie Tessier

CANTATRICE AVEUGLE

Tu ne te souviens pas d'avoir vu le soleil
Qui dore l'horizon, le flot, l'arbre, la pierre,
Car le destin ferma pour toujours ta paupière,
Sitôt qu'elle eût souri dans ton berceau vermeil.

Où, quand s'évanouit l'éclair de la prunelle,
Le génie en ton âme alluma son flambeau,
Et l'œil de ta pensée a vu l'astre du Beau,
Ton esprit, pour l'atteindre, a déployé son aile.

Et ce que l'on dit d'enivrant au roseau,
Ce que le haubois a de divin dans sa note,
Ce que le vent de mai sous les lilas chuchote,
Où, tout cela frémit dans ton gosier d'oiseau.

Comme le rossignol dont la chanson se mêle
Aux sonores frissons des feuilles dans la nuit,
Tu gazouilles d'abord pour tromper ton ennui,
Et ton refrain rendit jalouse Philomèle.

Et bientôt le passant, tout ravi, s'arrêta
Pour savoir qui chantait dans cette ombre sereine,
Lorsque tu fis un soir ton début sur la scène,
Une acclamation délirante éclata.

Dès ce moment ta main a fait tomber le voile
Qui te cachait aux yeux des chercheurs d'idéal,
Déjà tu fais l'orgueil de ton pays natal,
Et ton nom désormais luita comme une étoile.

Mais, malgré tes succès, quand ton trille argentin
Fait tressaillir les cœurs d'une ivresse divine,
Parfois un sanglot semble étreindre ta poitrine,
Une larme jaillit de ton grand œil éteint.

Tu pleures, le front plein d'une sublime fièvre,
L'esprit dans les rayons éblouissants de l'art,
De ne pouvoir, hélas ! caresser du regard
Les milliers d'auditeurs suspendus à ta lèvres.

Et tu songes toujours que c'est payer bien cher
Les applaudissements de la foule éperdue
Que de venir chanter à tâtons et perdue
Sous les feux de la rampe aussi vifs que l'éclair.

Tu préfères la paix des humbles villageoises
Qui contemplant les cieux, les prés, les eaux, les bois,
Aux bravos éclatants que soulève ta voix,
Au prix de tant d'ennuis, au prix de tant d'angoisses.

Ton cœur saigne souvent en palpitant d'envie...
Mais console-toi donc, en songeant, Eugénie,
Que l'on a de tout temps vu souffrir le génie,
Que le grand Mozart fut aveugle comme toi.

Où, chante plus gaiement au-dessus de nos fanges...
Et, quand tu nous filmes, ôiseau mélodieux,
Aux rayons éternels tu rouvriras tes yeux,
Tu mèleras ta voix à l'hosanna des anges.

W. CHAPMAN.

Trois-Rivières, 3 juillet 1888.

Pensionnat des Ursulines des Trois-Rivières.

Les prix suivants ont été décernés à la distribution solennelle des prix qui eut lieu le 26 juin :

Classe de Littérature—Prix d'excellence : Médaille d'argent—Mademoiselle Emma Mayrand de Lowell.

Classe de Rhétorique—Prix d'excellence : Médaille d'argent—Mademoiselle Sarah Hoult des Trois-Rivières.

Médaille d'or et brevets académiques donnés aux demoiselles Ocellina Pratte de Louiseville, Célestine Savoie de Saint-Célestin, Concorde Arcand des Trois-Rivières, Octavie McNeil de Sainte-Angèle, Alice Frigon de Montréal, M. Louise Camirand des Trois-Rivières, Ada Anger de Louiseville.

Le prix Ayotte, valeur de \$10, a été remporté par Mademoiselle Alice Frigon. La médaille du Gouverneur Général appliquée au Style épistolaire fut décernée à la même élève.

Le prix d'Histoire du Canada : Médaille d'argent offerte par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur Angers a été remporté par mademoiselle Concorde Arcand.

Académie du Sacré-Cœur

A l'Académie du Sacré-Cœur tenue par M. le professeur Gélinas, il y a eu le 27 juin, une jolie séance pendant laquelle les élèves ont donné le témoignage des brillants progrès faits pendant l'année.

M. Gélinas dont la réputation comme professeur est si hautement reconnue et qui conduit son institution sous la direction du clergé avec tant de succès, mérite à juste titre les félicitations dont il a été l'objet de la part des parents des élèves et du Révd M. Houde qui présidait l'examen.

Voici la liste des prix décernés aux élèves :

1re classe—Mr. Arthur Larue, 6 Prix : Bonne conduite, Instruction religieuse, Application, Devoirs Ecrits, Dessin Linéaire Style Epistolaire.

Mr. John Ryan, 6 Prix : Thèmes anglais, versions anglaises, Histoire du Canada, Lecture anglaise. Tenue des livres, Histoire sainte.

Mr. Dominique Didier, 5 Prix : Dictée fr., Analyse gram., calligraphie, arithmétique, amplification fr.

Mr. Alexandre Nault, 3 Prix : Grammaire anglaise, calcul mental, Analyse logique.

2e classe.—Mr. Réal Lajoie, 5 prix. Bonne conduite, Grammaire fr. Dictée fr. Arithmétique, Nouveau-cours.

Mr. Napoléon Lajoie, 5 Prix : Instruction religieuse, Analyse gram., Lecture fr. Géographie, calcul mental.

Mr. Anselme Gélinas, 3 Prix : Catéchisme Devoirs écrits, calligraphie.

Mr. Joseph Langevin, 3 Prix : Histoire sainte, Epellation française, Spelling. 3e classe.—Mr. Robert Berlinguet, 5 Prix Bonne conduite, Catéchisme, Grammaire fr. Epellation fr. application.

Mr. Henry Chillas, 5 Prix : Analyse gram. Lecture anglaise, Spelling, Nouveau cours, Traduction anglaise.

Mr. Albert Balcer, 5 Prix : calligraphie, Dictée fr. Lecture fr. Lecture anglaise, les Fables.

Mr. Léon Balcer, 5 Prix : Instruction religieuse, calcul, Ecriture, analyse gram. Grammaire fr.

Mr. Maurice Ryan, 4 Prix : calcul mental, Les Fables anglaises, Spelling application.

Mr. Jules Demoulin, 3 Prix : Catéchismes, Epellation fr. Lecture.

Mr. Albert Tessier, 4 Prix : Lecture française, Instruction religieuse, Les tables.

4e classe—Mr. Roch Bournival, 2 Prix : catéchisme, Prières.

Mr. Charles Gervais, 1 Prix : Lecture. Mr. Napoléon Gervais, 1 Prix : Prières. Le Prix donné par Mr. V. Ayotte a été gagné par Mr. Arthur Larue.

NOUVELLES LOCALES

Le Général Middleton était en cette ville hier. Il a passé en revue les troupes du camp et a été très satisfait de la tenue des hommes et des progrès de l'instruction militaire. Officiers et soldats ont reçu les compliments et les félicitations du général.

La votation aux élections municipales a donné le résultat suivant : Quartier St Philippe, R. S. Cooke 115 ; Gouin 110 ; Lacroix 91. Notre-Dame : Vanasse 142 ; Gélinas, 118, Beaudry 54, St-Louis, Z. Gauthier, 142. O. Carignan 82.

Les volontaires laisseront notre ville samedi prochain pour retourner dans leurs foyers.

M. le Maire et MM. les citoyens se proposent, nous dit-on, de donner ce soir une réception à MM. les officiers du Camp.

Les nouvelles du comté de Nicolet sont des plus favorables à M. Tourigny, le candidat conservateur pour Québec.

M. l'arpentier Boisvert de Nicolet a posé sa candidature pour la Chambre fédérale en concurrence avec M. Archambault.

M. Boisvert se présente sous les couleurs conservatrices.

Le parti libéral n'a pas encore de candidat dans le comté.

LA JEUNESSE—Personne n'aime à vieillir. Une jeune fille, surtout, voit avec peine les printemps laisser tour à tour leur empreinte sur son charmant visage. Il n'y a plus lieu à cette douloureuse inquiétude depuis que la médecine a trouvé dans la *Lotion Persienne* le secret d'effacer cette empreinte dénonciatrice, et de conserver les charmes de la jeunesse.

Les Courses commencées hier se continuent aujourd'hui. Il y a grande affluence d'amateurs.

Ceux qui souffrent de la dyspepsie, des vents, de la bile, de constipation ou de migraine, peuvent facilement se guérir en faisant usage du *Remède du Dr. Sey*.

M. CHS PRINCE ARTISTE PHOTOGRAPHE, informe sa clientèle que son atelier sera désormais fermé le dimanche.

Il profite de l'occasion pour remercier cordialement le public du patronage bienveillant dont il a été l'objet et solliciter la continuation des faveurs reçues par le passé.

CONSOMPTION SUREMENT GUERIE

M. l'Éditeur. Veuillez informer vos lecteurs que j'ai un remède positif pour les maladies ci-dessus nommées. Par son usage employé à propos des milliers de cas désespérés ont été radicalement guéris. Je serai heureux d'envoyer deux bouteilles de mon remède franc de port à tout ceux de vos lecteurs qui souffrent de consommptions et m'enverront leur adresse postale. Respectueusement—Dr J. A. Slocum, 37 Yonge street, Toronto, Ontario.

BUREAUX A LOEUR

(Block H. M. BALCER)
No. 145 et 147 Rue Notre-Dame
Conditions raisonnables.
S'adresser à H. M. BALCER.

AVIS AUX MÈRES—Le SIROP CALMANT de M. WINSLOW devrait toujours être employé quand les enfants font leurs dents. Il soulage immédiatement les souffrances de ces pauvres petits, produisant un sommeil naturel, paisible en faisant disparaître la douleur, et les jeunes enfants s'éveillent aussi « brillants et frais qu'un bouton de rose. » Ce sirop est très agréable au goût. Il apaise l'enfant, amoindrit ses gencives, enlève toute douleur, fait disparaître les souffrances intestinales en régulant la digestion, est le meilleur remède connu contre la diarrhée, soit qu'elle provienne de la dentition ou d'autres causes. Vingt-cinq cents la bouteille. Ayez confiance et demandez « Le sirop calmant de Mme Winslow » et ne prenez aucune autre préparation.

PREMIÈRE IMPORTATION.—La maison Gaucher et Telmosse de Montréal vient de recevoir la première cargaison de melle-asse arrivant directement des îles Barbades. S'adresser à W. H. Bailly, agent, rue des Forges, bloc Robichon, Trois-Rivières.

TOUX, RHUMES, Croup et Consomption
GUERIS PAR LE
Baume Pulmonaire d'Allen.
25c. 50c. et \$1.00 la bouteille.

Éprouvez-vous une douleur quelconque ?
EMPLOYEZ LE
"PAIN KILLER"
DE DAVIS.
Et vous serez soulagé instantanément.
DÉPOSÉ AUX CONTREFAÇONS.
25 Cts. la Bouteille.

PLUS DE PILULES !!
Les mères l'aiment !!
Les enfants l'aiment !!
Parce qu'il est agréable au goût.
IL GUERIT
Les affections du foie,
Les désordres Biliaux,
La Ptituite, la Dyspepsie,
La perte d'appétit,
La Migraine,
La Constipation.
PRIX, 25c. LA BOUTEILLE.

CANADA, Province de Québec, District des Trois-Rivières—Cour de Circuit No. 330.—Pierre Avila Gouin, marchand, de la cité des Trois-Rivières, Demandeur, vs Philias Boucher, forgeron, de la paroisse St-Nicolas, Défendeur. Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans les deux mois. Trois-Rivières, 23 Juin 1888. F. X. GUILLET, Dep. G. C. C.

Charpentiers et Maçons demandés
Pour ouvrage de longue durée. Emploi permanent et excellente pension. Les gages les plus élevés sont payés aux bons maçons. Pension de \$10.00 à \$14.00 suivant les exigences. Adressez à la Cie de Pulpe des Laurentides Lim. Grand-Mère près la station du Lac-à-la-Tortue Trois-Rivières P. Q.

CORPORATION DE LA CITE DES TROIS-RIVIÈRES.
AVIS PUBLIC est par le présent donné que le rôle d'évaluation de 1888 des consommations cachettes, adressées au sousigné, en l'Hotel de Ville des Trois-Rivières, pour l'espace d'un mois de la date du présent avis. Toute plainte contre le dit rôle devra être remise au sousigné, par écrit, le ou avant le TRENTIÈME jour de JUILLET prochain. L. T. DESAULNIERS, Secrétaire-Trésorier. HOTEL-DE-VILLE, Trois-Rivières, 30 Juin 1888.

ON recevra à ce bureau, jusqu'à MARDI, le 26ème jour de Juin 1888, des soumissions cachettes, adressées au sousigné, avec la suscription " Soumission pour Bureau de Poste, etc., à Lindsay, Ont.," pour les différents travaux à faire pour la construction et l'achèvement d'un Bureau de Poste à Lindsay, Ont. On pourra voir les plans et devis au Ministère des Travaux Publics, Ottawa, et au bureau de Messieurs Husepich et Jackson, avocats, Lindsay, Ont., le et après VENDREDI, le 8 JUILLET 1888. Aucune soumission ne sera prise en considération à moins qu'elle ne soit faite sur la formule qui sera fournie, et signée de la main des soumissionnaires. Chaque soumission devra être accompagnée d'un "chèque de banque accepté, égal à cinq pour cent" du montant qui y est inscrit, payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat, après notification, ou s'il n'exécute pas les travaux entrepris ; il sera remis si la soumission n'est pas acceptée. Le Ministre ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre, A. GOBELL, Secrétaire. Ministère des Travaux Publics, Ottawa, juin 1888.

NOTICE
Is hereby given that in accordance with the "Canada Joint Stock Companies Act 1877," the Annual General Meeting of the Shareholders of the Laurentide Pulp Company Limited will be held in their office at Grand-Mère, in the Parish of St. Flore, County of Champlain, Province of Quebec, on WEDNESDAY, the ELEVENTH day of JULY next at one o'clock in the afternoon for the election of Directors and general business. JOHN FORBES, Secretary. Grand-Mère, 12th June 1888.

Impressions de toutes sortes à ce bureau.

GRAND SACRIFICE

HARDES FAITES

HABILLEMENTS

— VENEZ ACHETER VOS —

NO. 176 RUE NOTRE-DAME

— QUI VIENT D'OUVRIR —

Vous serez alors en mesure de vous procurer tout ce qu'il vous faut en fait d'habillement pour vous-même. Vos jeunes gens, vos garçons et vos enfants en général. Tout cela, (vous le verrez), qui est d'un goût et d'un fini qui ne peuvent être surpassés sera vendu exactement la moitié du prix que vous avez l'habitude de payer. Venez vite car nos habits d'enfants s'écoulent très rapidement et ceux qui arrivent les premiers ont le meilleur choix.

Aussi nos pantalons de 98 cents pour homme se vendent très vite et ceux qui désirent ces superbes marchandises à bas prix, feront mieux de se présenter avant qu'elles ne soient toutes écoulées.

Considérez les bas prix que nous avons.

- BON COSTUME EN TWEED bien fait avec de bonne fournitures qui vous sera très profitable à \$3.50.
- HABILLEMENTS EN TWEED pure laine depuis \$5.00 à \$7.50 qui vous conteront le double ailleurs.
- HABILLEMENTS EN SERGE, DIAGONAL ET CASHMIRE dans tous les goûts et les formes, de \$6.00 à \$10.00, valant \$15.00 à \$25.00.
- HABILLEMENTS POUR JEUNES GENS de \$5.00 à \$7.00, valant \$10 à \$12.
- HABILLEMENTS POUR GARÇONS, de \$3.00 à \$5.00, valant de \$5 à \$10.
- UN GRAND LOT D'HABILLEMENTS, (knickerbocker) tout laine pour enfants depuis \$1.50 à \$2.00.
- UN GRAND LOT D'HABILLEMENTS EN COTONNADE depuis 50 cts. à 95 cts.
- Un choix d'au delà de 100 patrons différents en PANTALONS POUR HOMME, tout laine à 98 cts. la pr.

Nous n'avons qu'un seul prix; pas de réduction. Les prix sont marqués en chiffres sur les effets.

N'oubliez pas que cette vente extraordinaire n'est seulement que pour deux semaines.

N'OUBLIEZ PAS LE NUMERO, 176 RUE NOTRE-DAME.

Et venez profiter du choix et des prix.

Le remède du PERE MATHIEU



L'ANTIDOTE DE L'ALCOOL

ENCORE UNE DECOUVERTE!

Le Remède du PERE MATHIEU agit radicalement et promptement l'intempérance et détermine tout désir des liqueurs alcooliques. Le lendemain d'une fête on de tout abus des liqueurs enivrantes, une seule cuillerée à thé fera disparaître entièrement la dépression mentale et physique. C'est ainsi un remède certain pour toute FIEVRE, DYSPÉPSIE, TORPEUR DE FOIE, ayant une cause autre que l'intempérance.

Vendu par les Pharmaciens 81.00 la bouteille

Si le mal n'est pas fort, une bouteille suffit; mais les plus cas de *delirium tremens* ne demandent pas plus de trois bouteilles pour guérison complète de l'intempérance. Vous pourrez obtenir gratis un pamphlet sur l'Alcool, ses effets sur le corps humain et l'intempérance traitée comme maladie; en vous adressant à votre pharmacien.

On à la Cie du Remède du PERE MATHIEU
1535 Rue Ste Catherine
MONTREAL.
4 Juin 1888.—1a

A VENDRE

Moulin à Scie à Vapeur

— A —
ST-LEONARD, Comté de Nicolet.

L'établissement ci-dessus comprend une scie-ronde à billes, un moulin à bardeau, une machine à vapeur, un moulin à lattes et un "Butter" et tous les appareils, le tout en excellente condition.

Pour plus amples informations s'adresser sur les lieux aux propriétaires soussignés.

LEBLANC & FRERES,
St-Leonard,
12 Mars 1888

PELERINAGE

TROIS-RIVIERES

Bonne Sainte-Anne de Beaupré
Le 17 Juillet 1888

Par le magnifique Vapeur
"LE CANADA"
De la Compagnie du Richelieu

Organisé par les membres de la Société St Vincent de Paul des Trois-Rivières, avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr Lafleche, sous le patronage et la direction de M. le Chanoine F. X. Cloutier, chapelain de la société.

Le vapeur laissera le quai, aux Trois-Rivières, le 17 juillet 1888, à 8 h. A. M. et se rendra directement à Ste Anne de Beaupré, où il arrivera, sur les 4 h. P. M. et restera au quai jusqu'à son départ le lendemain.

RETOUR le 18 dans le cours de l'avant-midi à l'heure qui sera alors indiquée.

Tout le monde de la ville et des campagnes environnantes est invité à prendre part à ce grand pèlerinage. On prie Messieurs les Curés des paroisses de ce district, qui voudront bien se joindre aux membres de cette société pour ce pèlerinage, de voir au plus tôt pour le nombre des personnes de leurs paroisses, qui désirent faire le pèlerinage, car le nombre des billets est limité.

Prix du passage y compris le péage du pont: \$1.35
Enfants de 10 ans et au-dessous - - - - - 80.80
Cabines "extra" depuis \$1 à \$3 suivant la qualité.

Aucune cabine ne pourra être retenue à moins que le prix en soit payé d'avance et que le billet de passage soit pris.

Repas à bord à bon marché.

Billets en vente chez les membres de la société: MM. O. Carignan, P. V. Ayotte, O. Duval, L. O. Ricard, P. L. Hubert.

Pour les cabines s'adresser chez P. V. Ayotte, libraire.

P. L. HUBERT, Président,
L. O. RICARD, Trésorier.

Les Trois-Rivières, 4 Juin 1888.

ON RECEVRA à ce bureau, jusqu'à samedi, le 23 Juin courant, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, avec la mention: "Soumission pour fournir le charbon, pour les édifices publics d'Ottawa."

On pourra voir les devis et obtenir des formules de soumission, à ce bureau, où l'on donnera toute information nécessaire, sur demande, à partir de vendredi, le 15 Juin, ainsi qu'au bureau de James Neison, Architecte, à Montréal, et au bureau des travaux publics de la Puissance, Edifice du bureau de poste, à Québec.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque accepté, pour la somme de \$300, payable à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux Publics. Ce chèque sera confisqué, si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande ou s'il n'exécute pas complètement ce qui sera stipulé dans le contrat; il sera remis si la soumission n'est pas acceptée.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
A. GOBEL, Secrétaire,
Ministère des Travaux Publics,
Ottawa, 4 Juin 1888.

"Divina Spring"

ST-SEVERE, P. Q.

L'eau minérale de cette source a été analysée par le Dr A. Fafard, professeur de Chimie à l'Université Laval et C. A. Pfister, professeur de Chimie à l'École Polytechnique de Montréal, qui l'ont hautement recommandée comme possédant les meilleures qualités médicinales.

O. CARRIGNAN,
Seul agent aux Trois-Rivières,
Trois-Rivières, 29 déc. 1887.

AVIS

P. M. Conner

LE POPULAIRE BIJOUTIER
DE TROIS-RIVIERES.

Vient justement de s'assurer des services d'un orfèvre de première classe qui a travaillé à Londres, New-York et Montréal et qui s'est ainsi rendu expert pour les plus difficiles travaux concernant les montres, les horloges, les bijoux et capable de les exécuter sous le plus court délai et aux prix courants les plus bas. Nouveaux articles reçus chaque jour.

Vente au prix courant

On achète le vieux OR et le vieux ARGENT, ainsi que les vieilles pièces de monnaie, les vieilles horloges. Bijouterie exécuter sur demande. Gravure faite à bon marché sur or et argent.

Seul Agent de LAZARUS ET MORRIS pour lunettes convenant à tous les yeux et vérifiées par l'instrument le plus nouvellement inventé.

Présents de Mariage et de Naissance à choix.

Importateur de Montres, Horloges, etc

No. 30 Rue du Platon
Trois-Rivières, 27 Février 1887.

GRANDE FETE NATIONALE A NASHUA. N. H.

LE 28 JUILLET 1888

Excursion à bon marché par le chemin de fer Grand-Tronc

PRIX, ALLER ET RETOUR:

Québec,.....	\$9.50	Montréal,.....	\$8.50
Trois-Rivières,...	\$9.50	Sherbrooke,.....	\$7.50
Richmond,.....	\$8.50	Coaticook,.....	\$7.50

Des autres stations de chemin de fer à des prix proportionnés.

Les billets de passage sont bons pour faire le voyage du 23 au 27 Juin, avec retour jusqu'au 5 Juillet inclusivement.

Train spécial de Québec à 2.15 heures p. m.; de Montréal à 3.15 heures p. m. le 27 Juin, arrivant à Nashua via Portland le matin du 28 Juin à temps pour assister aux principales cérémonies de la fête.

Pour plus amples informations, s'adresser aux agents des stations et de la ville. Voir les prospectus et les placards.

W. EDGAR, Agent des passagers.
J. HICKSON, Gérant-général.

LA CORPORATION DE LA CITE DES TROIS-RIVIERES.

AVIS PUBLIC.—Les listes des électeurs de cette Cité, qualifiés à voter aux Elections Municipales qui se tiendront MARDI, le 3 JUILLET, prochain sont maintenant préparées; et tout électeur qui aura à se plaindre des dites listes ou d'aucune d'elles, devra d'hui à SAMEDI, 16 Juin courant inclusivement, produire sa plainte par écrit contre la ou les dites listes entre les mains du Secrétaire-Trésorier, à son Bureau, en l'Hôtel-de-Ville.

L. T. DESAULNIERS, Secrétaire-Trésorier.

HOTEL-DE-VILLE
Trois-Rivières, 11 Juin 1888.

A VENDRE

Succession de feu H. G. FEARON, Ecr.

Les maisons et magasins, très-désirables, ci-dessous mentionnés, sont offerts en vente, savoir:

1. La maison à deux étages, de brique, convertie en bois, Nos. 22 et 24 rue Badaux, Trois-Rivières, (partie est lot No. 654 cadastre) contenant dans le bas, un grand local pour magasin, et, dans le haut, une résidence confortable, (avec passage sous porche pour communiquer dans la cour, lequel passage sera commun à cette maison et à celle qui en second lieu désignée), maintenant occupée par M. Eugène Masse, ferblantier, comme résidence privée.
 2. La maison neuve, à deux étages, de brique, convertie en ferblanc, Nos. 26 et 28 rue Badaux, Trois-Rivières, (partie ouest, lot No. 654 cadastre) contenant, dans le bas, un grand local pour magasin, et, dans le haut, une résidence confortable, maintenant occupée par M. Félix Cadorette, barbier, comme résidence privée.
 3. Les deux maisons ci-dessus, avec vastes cours et leur dépendances, en arriére, situées sur la rue Badaux, tout devant et contigües à la place du marché aux denrées, un meilleur centre d'affaires, offrent de grands avantages aux acheteurs.
 3. La maison neuve, de brique, à un étage, avec somptueux, mansardes françaises et cuisine en arriére, jardin, vaste cour et dépendances, (ancienne résidence de feu H. G. Fearon) située au No. 69 rue Ste-Julie, Trois-Rivières, partie nord du lot No. 1546 cadastre. Cette maison qui contient de beaux et vastes appartements, située dans une belle localité, est très désirable, comme résidence privée.
 4. La petite maison de bois, à un étage, avec mansardes françaises, No. 65 rue Ste-Julie, Trois-Rivières, partie sud du lot No. 1546 cadastre. Cette maison est en parfait état, sur un vaste emplacement et serait très-désirable pour une petite famille ou des personnes sans enfants, désirant vivre dans une belle localité, loin du bruit.
 5. Un vaste terrain, lot vacant, situé en arriére des deux derniers emplacements susdits, étant la partie ouest du lot No. 1546 du cadastre.
- Les Trois derniers lots ci-dessus pourront être vendus d'un bloc ou séparément au choix des acheteurs.
- Conditions faciles. S'adresser au Palais de Justice, aux Trois-Rivières, aux soussignés.
- L. U. A. GENEST,
NAPOLEON GELINAS,
Exécuteurs-testamentaires conjoints.
Trois-Rivières, 7 Mars 1888.

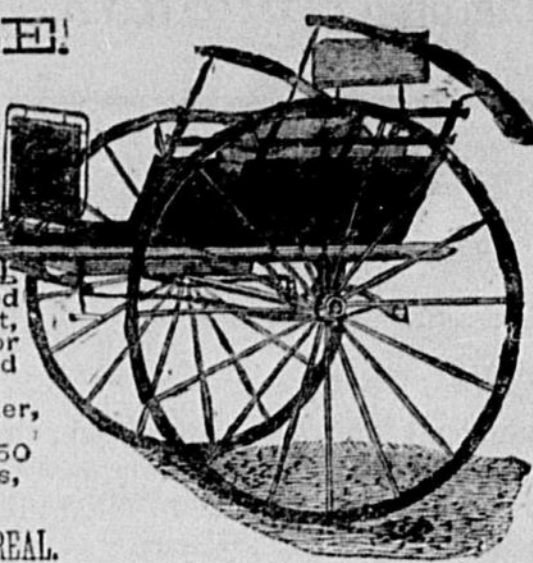
WHOLESALE!

\$80.00 Cart: 25% off! \$60.00
This Cart is warranted good material

and finish, full size for two carriers 400 lbs. or more; steel axle and tires; A 1 wheels; delivered freight-paid, by rail or steamboat, within 100 miles of Montreal or Quebec, for \$60.00, net cash, paid when cart is delivered you.

Cut this out, and mail with order, or bring with you.

Road Carts, same terms, \$28.50 Express and Farm Waggon, Buggies, Phaetons, &c., &c.



R. J. LATIMER, 92 McGill Street, MONTREAL.

VEUILLEZ FAIRE TRADUIRE PAR QUELQU'UN.

Graines Fraiches.

Comme par le passé, les soussignés ont en magasin un assortiment de GRAINES DE FLEURS, GRAINES DE JARDIN, GRAINES DE CHAMPS.

Ces graines sont choisies et achetées avec beaucoup d'attention et donneront entière satisfaction.

L'INDIGESTION est une maladie grave qui se fait sentir de mil et une manière, pendant tous ceux qui le combattent en prenant les PILULES BOWMAN s'accordent à dire que c'est le meilleur remède contre cette maladie qui cause tant de souffrance. Si vous êtes une des victimes de l'indigestion, hâtez-vous de vous procurer une boîte des PILULES BOWMAN et vous serez convaincu que c'est le remède par excellence. Etant purement végétales, ces pilules peuvent être prises en aucun temps. Elles sont aussi un spécifique contre la constipation.—25 CENTIMS LA BOITE.

Le meilleur avis que l'on puisse donner c'est de ne pas souffrir un rhume ou toux de "s'engrainer," mais d'acheter une fiole du célèbre REMEDE SAINT-CYR et le prendre selon la direction. C'est un sirop agréable au goût et très efficace pour la guérison de toute toux ou rhume.—25 Cts. LA BOUTEILLE.

Nous offrons en vente un assortiment de THERMOMETRES Français et Américains que nous vendons à des PRIX RAISONNABLES.

Les noms de PIVAUD, de LEGRAND et de LUBIN sont connus dans le monde entier comme des parfumeurs de première classe et souvent il est difficile de se procurer de leurs VÉRITABLES EXTRAITS pour mouchoir. Nous garantissons nos parfums pour mouchoir préparés par les parfumeurs ci-haut mentionnés, être les véritables ainsi que les parfums d'ATKINSON, de RICKSECKER, de HOYT, de FARTNA, de GELLE FRERES etc., etc. Nous avons en vente une quantité de savons fins, de peignes, de brosses, de portefeuilles, porte-monnaies etc., etc.

Lunettes "DE CONSERVE" de toutes couleurs et LUNETTES et PINCE-NEZ e LURENCE, de LAZARUS etc., etc.

Assortiment très complet de médecines patentées et propriétaires. Brosses à cheveux, à dents, à ongles, linges etc., etc.

PEIGNES, CHAMOIS, SAVONS fins de toilette en grande quantité, EPONGES et SERVIETTES A BAIN.

Prescriptions remplies avec exactitude et avec des drogues pures. VACCIN FRAIS

ESSENCES CULINAIRES, TEINTURES DE TOUTE SORTE, BIBERONS POUR ENFANTS, etc., etc.

EN GROS ET EN DETAIL.

HOERNER & WILLIAMS,

Trois-Rivières, 20 Mars 1888.

W. A. POLETTE, B. C. L.

AVOCAT
No. 26 RUE ST. JOSEPH.
TROIS-RIVIERES.

DR L. P. NORMAND

Ex-médecin interne de l'Hôpital Notre-Dame de Montréal.
Coin des Rues BONAVENTURE et ROYALE
(En face de la Cathédrale)
TROIS-RIVIERES.

Spécialités: Chirurgie, Maladies des Yeux et Oreilles.
CONSULTATIONS: 9 à 12 a. m., 1 à 4 p. m., 7 à 9 p. m.

RICHE PROPRIETES A VENDRE

Olivier Dostaler fils, de la paroisse de St-Maurice, désirent abandonner la culture pour cause de maladie, offre en vente, aux conditions les plus avantageuses possibles.

QUATRE TERRES

Dans la paroisse de ST-ALEXIS.

1. Deux terres, l'une de 69 arpents en superficie, et l'autre de 50 arpents, dans le rang St-Alexis à 1/2 mille du village avec maison, granges et dépendances.

2. Deux terres dans le rang St-Jean à un demi mille du village, l'une de 69 arpents en superficie et l'autre contenant deux cent cinquante arpents, peut-être divisée en plusieurs lots, avec maison, granges et dépendances.

Ces quatre premières terres sont au nombre des plus belles et des plus riches de la paroisse de St-Maurice, elles sont toute en prairies.

— AUSSI —
Deux terres dans la paroisse de Notre-Dame du Mont-Carmel.

Trois terres dans la paroisse de St-Narcisse, ces dernières terres sont bien boisées et situées à proximité du chemin de fer des Piles.

— DE PLUS —
Trois terres dans le 3ième rang du Township de Caxton.

L'acquéreur sur toutes ces terres pourra ne payer qu'un tiers comptant, la balance sera payable à son gré par versements suivant les termes et délais qu'il choisira.

S'adresser à E. M. HART, Ecr., Amx Trois-Rivières.

Ou au propriétaire OLIVIER DOSTALER FILS, St-Maurice, 30 avril 1888.

AVIS

Succession de feu H. G. Fearon, Ecr.

Toutes les personnes endettées envers la succession de feu Henry George Fearon, Ecr., son vivant, J. P. et bourgeois, de cette cité, sont priées de venir payer entre les mains de ses exécuteurs-testamentaires soussignés, au Palais de Justice, en cette cité. Et toutes les personnes ayant des réclamations contre la dite succession, sont aussi priées de les produire dûment attestées, d'hui à quinze jours, entre les mains desdits exécuteurs-testamentaires.

Trois-Rivières, 12 avril 1888.

L. U. A. GENEST,
NAPOLEON GELINAS,
Exécuteurs-testamentaires conjoints.

AVIS

Les Soussignés ont l'honneur d'annoncer au public, qu'ils auront, l'été prochain, à vendre, en gros et en détail, du charbon dur pour les poêles, tel que que *Ego, Snow, Chestnut Grove, Lehigh* pour les fonderies, charbon de forge, charbon mou pour la vapeur, etc.; à des prix défiant toute compétition.

M. Julien Courteau, l'un des associés, devant s'occuper spécialement des achats, et surveiller la livraison du charbon, à Whitehall N. Y., ceux qui voudront bien nous honorer de leur patronage, seront certains d'avoir du charbon de première qualité.

BLAIS & COURTEAU
P. O. Boite 624
Capt. JULES COURTEAU

Edmond Blais
Capt. JULES COURTEAU

Loterie Nationale

Tirages, le troisième Mercredi de chaque mois.

Le troisième tirage mensuel aura lieu le

Mercredi, 20 Juin 1888

LA VALEUR DES LOTS

— SERA DE —
\$60,000

COUT DU BILLET

PREMIERE SERIE..... \$1.00
DEUXIEME SERIE..... 0.25

Demandez le catalogue des prix.

LE SECRETAIRE
S. E. Lefebvre,
19 RUE ST-JACQUES, Montréal.

ENSEIGNE du CADENAS

NOUVEAU MAGASIN de FER

BLOUIN, BOISVERT & CIE

No. 30 RUE DES FORGES No. 30
En face du Marché.

Stock nouveau et varié de ferronnerie et quincaillerie. Assortiment complet. Qualité supérieure, prix modérés.

— AUSSI —
Peintures, huiles, vernis, outillage les p. récents et perfectionnés pour menuisiers etc., etc.

SEULS AGENTS de la célèbre peinture de Pecheux pour l'extérieur des maisons etc., etc.

— On sollicite une visite. —
Blouin, Boisvert & Cie,
Trois-Rivières, 12 avril 1888.

